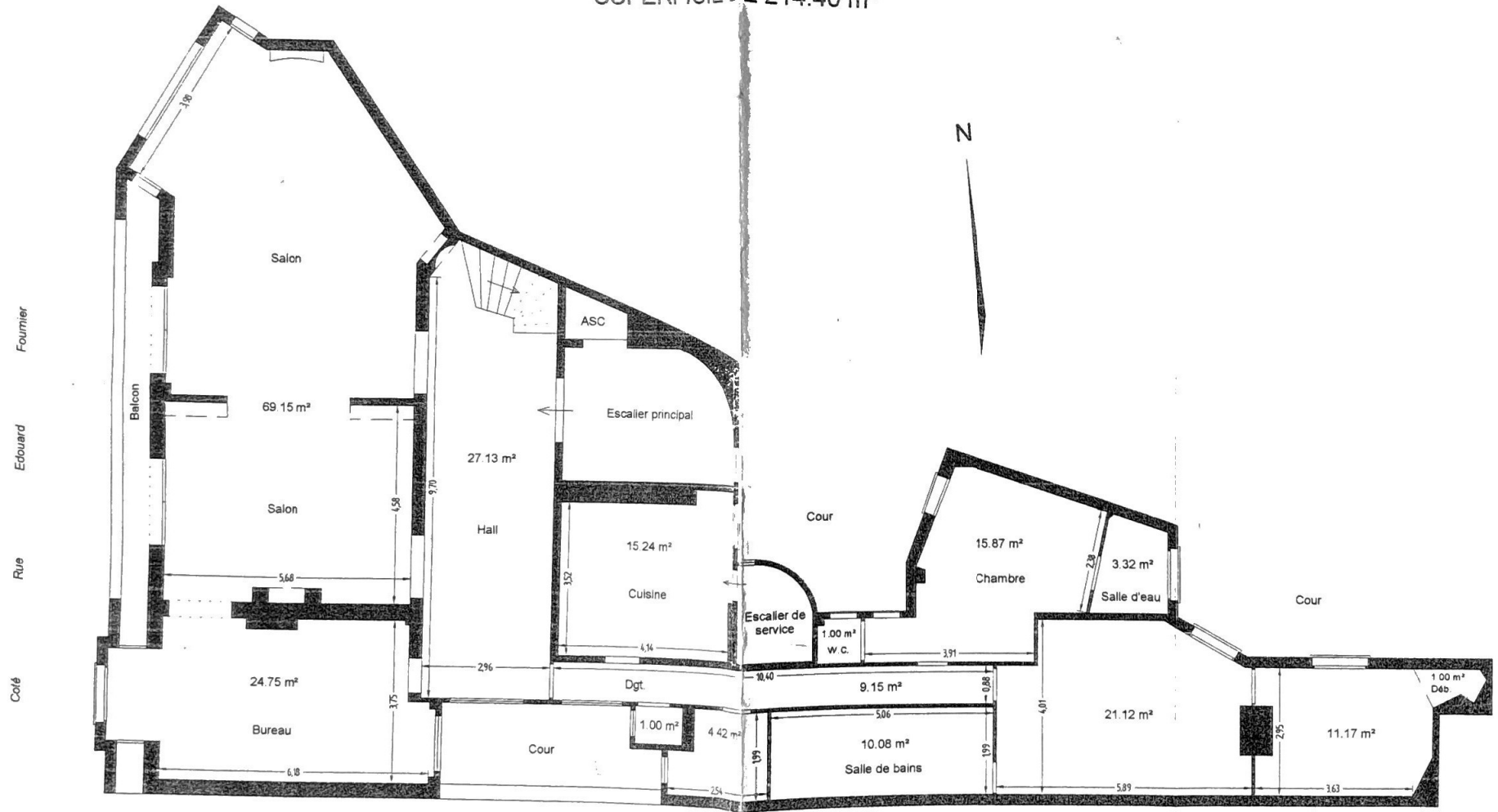


PLAN INTERIEUR D'UN APPARTEMENT EN DUPLEX

Batiment A - 1^{er} étage

SUPERFICIE DE 214.40 m²



Echelle 1/100

Parties communes

Superficie annexe : Balcon 6.75 m²

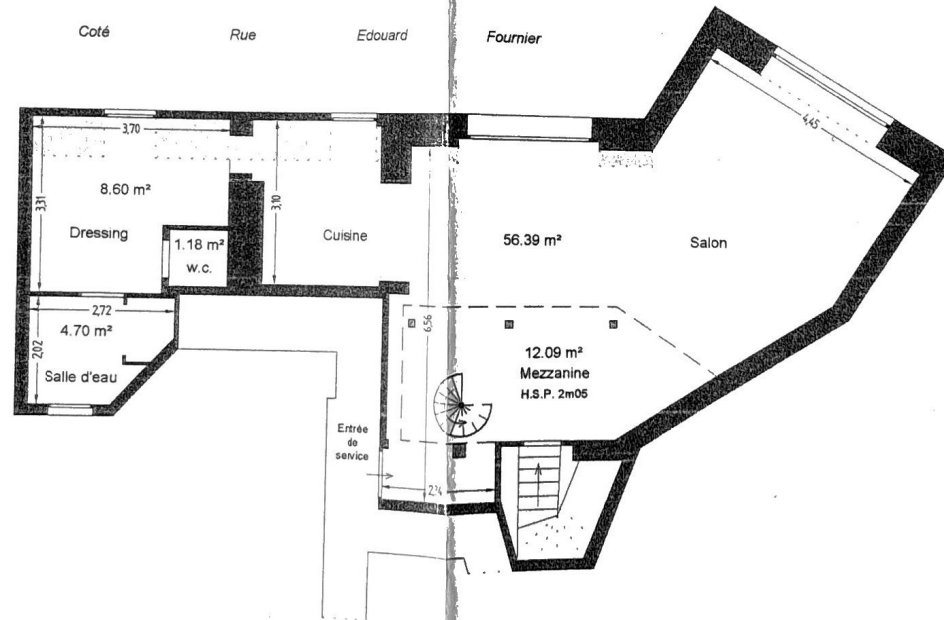
Les superficies figurant sur ce plan ont fait l'objet d'un lever régulier et sont certifiées conformes à la définition de la superficie privative du décret n° 97-532 du 23 mai 1997

Fait à PARIS le 17 avril 2000

PLAN INTERIEUR D'UN APPARTEMENT

Batiment A - 7ème étage

SUPERFICIE DE 82.96 m²



Echelle 1/100

- Parties communes
- Hauteur inférieure à 1m80

Les superficies figurant sur ce plan ont fait l'objet d'un lever régulier et sont certifiées conformes à la définition de la superficie privative du décret n° 97-532 du 23 mai 1997

Fait à PARIS le 17 avril 2000